



## Retrait de permis et longue attente!!!

Par **eddy**, le **10/11/2010** à **13:04**

Bonjour,

Je me suis fait arrêter en mars 2009 pour conduite sous l'emprise de stupéfiants (cannabis et cocaïne), je suis passé au tribunal quelques mois après et j'ai eu le verdict suivant : 500 euros d'amende ainsi qu'une annulation de mon permis ainsi qu'une interdiction de me présenter dans une auto-école.

Depuis le tribunal j'attends la notification du tribunal et toujours rien (20 mois).

J'ai entendu dire que mon solde de point du permis augmentait de deux tous les ans et que de ce fait j'ai obtenu de nouveau mon permis!!!

Est-ce vrai??

Merci

Par **Tisuisse**, le **10/11/2010** à **13:55**

Bonjour,

Pour avoir les conclusions du tribunal, déplacez-vous et demandez votre jugement au greffe.

Votre annulation ayant été prononcée, pour combien de temps ? De plus, cela vous oblige à repasser votre permis, code + conduite, et vous repartirez pour un permis probatoire de 3 ans avec 6 points seulement. Comme il s'agit du passage suite à annulation, et non suite à une invalidation, vous ne pourrez pas bénéficier du bonus de 2 points par an. Par contre, si votre ancien permis avait plus de 3 ans, vous ne serez pas astreint au A à l'arrière ni aux limites de

vitesse des probatoires.